

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/DGA/2020/01

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2019 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision N°FranceAgriMer/Direction/DGA/2019/01 du 2 mai 2019 portant nomination des directeurs adjoints de la direction générale de FranceAgriMer,

DECIDE

Article 1^{er} :

En application de l'article D 621-27 du code rural et de la pêche maritime, sont nommés directeurs généraux adjoints :

Madame Véronique BORZEIX,

Monsieur Jean-François KUNTGEN, secrétaire général,

Monsieur Sébastien COUDERC, directeur « Interventions »,

Monsieur Pierre CLAQUIN, directeur « Marché, études & prospective ».

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision N°FranceAgriMer/Direction/DGA/2019/01 susvisée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 7 juillet 2020

Christine AVELIN